**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 13 (1862)

Heft: 9

**Artikel:** Réunion des forestiers suisses à Winterthour

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-784320

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Réunion des forestiers suisses à Winterthour.

L'assemblée des forestiers suisses a pu suivre en tous points son programme; c'était la plus nombreuse qu'on ait vu jusqu'ici, 115 personnes y ont pris part. Les sociétaires formaient à peu près la moitié de ce nombre; l'autre moitié était composée de membres d'autorités communales ou de corporations possédant des forêts, puis de garde-forêts, de propriétaires et de candidats forestiers. A l'exception de Glaris, Uri, Unterwald, Zoug, Bâle, Genève, Valais et Tessin, tous les cantons étaient représentés. Quatre de nos collègues allemands étaient venus se joindre à nous. L'assemblée s'occupa d'abord des affaires particulières de la société. Les comptes du caissier sortant de charge furent approuvés avec remerciements, et le canton de Berne fut choisi pour le lieu de la prochaine réunion. M. Weber, conseiller d'état et directeur forestier à Berne, fut élu président et M. Fankhauser, inspecteur général des forêts, fut choisi pour vice-président. Relativement au Journal suisse d'économie forestière, il a été décidé d'en continuer la publication comme elle a lieu maintenant, après quoi l'assemblée choisit un rapporteur pour chaque canton.

M. W. de Greyerz, inspecteur forestier, ayant proposé que la société ouvrît un crédit de 200 fr. pour acheter des semences d'essences étrangères et procéder à des essais de culture, cette motion fut trouvée opportune et renvoyée au comité pour qu'il l'examine et en réfère à la prochaine réunion.

Dans la discussion qui eut lieu relativement aux peuplements mélangés, on fut en général d'accord pour reconnaître qu'ils présentent de grands avantages sur les peuplements purs. Mais il n'en fut pas de même lorsque la discussion porta sur les détails de la question: quelles sont les essences qu'il faut associer, comment faut-il opérer le mélange et traiter les peuplements qui en résultent? On s'explique facilement les divergences qui se manifestèrent si l'on considère que les circonstances et les besoins des localités sont décisifs dans cette question.

Relativement à l'économie des forêts privées, il a été reconnu que la division en petites parcelles est un des plus grands obstacles à l'introduction d'un aménagement régulier de ces forêts. A cette occasion on dut naturellement s'occuper aussi de déterminer jusqu'à quel point l'état peut intervenir dans l'économie des forêts privées; cette question est pour notre pays d'une extrême importance; on fut passablement d'accord pour la résoudre dans ce sens que la législation ne doit prescrire autre chose que ce qui est absolument nécessaire, au point de vue de la police forestière, pour que les forêts privées soient maintenues dans un état d'aménagement convenable. La réunion en forêts de corporations des petites parcelles de forêts privées fut signalée comme le meilleur moyen de combattre les inconvénients reconnus; mais on ne pouvait pas se dissimuler les grandes difficultés qui s'opposent à l'exécution d'un tel projet et on fut d'accord à reconnaître que c'était là un vœu qu'il fallait se résoudre à ne pas voir accompli de longtemps. Cependant, pour que la société fît dans cette matière importante ce qu'il lui était possible de faire, la commission qui avait été chargée à Zofingue d'une mission semblable fut invitée à rédiger le programme d'un manuel pour l'aménagement des forêts privées, et à présenter à la société les propositions qu'elle trouverait convenables.

Après avoir entendu d'intéressantes communications sur des sujets relatifs à l'économie forestière, l'assemblée témoigna son adhésion aux propositions de la commission d'expertise des forêts de montagnes, après quoi la séance fut levée.

Plus de 100 personnes prirent part aux excursions des deux premiers jours et 32 à celle du troisième. Ayant parcouru les forêts de Winterthour et de Zurich, celles de plusieurs communes et corporations et quelques forêts de l'état, les visiteurs ont pu se faire une idée assez complète de l'économie forestière du canton de Zurich. Bien des membres exprimèrent le vœu que dans toutes les contrées de la Suisse les forêts présentent bientôt le même aspect.

Sous le rapport de la cordialité la fête ne laissait guère à désirer; l'hospitalité des habitants de Winterthour que chacun s'accorda à louer ne contribua pas peu à rendre la réunion agréable. Le président sortant, M. de Meuron, a fait don à la société d'une fort belle coupe; nous n'avons pas besoin de dire que les meilleurs remerciements lui ont été adressés.